

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
25/09/2023

DATE D'AFFICHAGE
25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 23.10.02/02

Objet / Précisions aux délibérations n° 23.05.22/08 et n° 23.06.19/23

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle de légalité exercé par les services de la Préfecture du Calvados, il convient d'apporter des précisions au sein des délibérations n° 23.05.23/08 du 23 mai 2023 et n° 23.06.19/23 du 19 juin 2023, portant sur la désignation des conseillers municipaux membres du CCAS.

Monsieur le Maire indique que ces délibérations ne faisaient malheureusement pas mention du respect des dispositions de l'article R.123-8 du CGCT, et plus spécifiquement sur la notion de scrutin à bulletin secret.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ATTESTE que la désignation des conseillers municipaux membres du CCAS a bien été réalisée via un vote à bulletin secret,

CONFIRME que les conseillers municipaux membres du CCAS de Giberville ont bien été élus par le Conseil Municipal et non seulement désignés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023